



## COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

### Compte-rendu de la réunion du 17/12/22 –9H30 – en visioconférence

Présents : Guinal BREST (responsable CRJ), Bernard CHAPALAIN (CSD 56), Eric DUCOS (responsable CFI), Patrick EVENO (responsable adjoint championnat), Michel KERISIT (responsable CSR et CSD 35), Joël LE DIOURON (trésorier), Rémy LE GUERNIC (représentant CSD 29), Michel LOMENECH (responsable Championnat), Jean-Luc POTDEVIN (responsable CRA), Renan THEPAUT (président), Alain TRICOIRE (CSD 22).

Absents excusés : Jacques SORIEUX (secrétaire général).

#### ORDRE DU JOUR :

- 1- *Championnat par équipes : (temps alloué : 60 mn)*
  - *Litiges et brûlages des journées 4 à 8, phase 1*
  - *Classements et montées-descentes de fin de phase 1*
- 2- *Critérium Fédéral : (temps alloué : 15 mn)*
  - *Point sur le 2<sup>ème</sup> tour*
- 3- *Point sur les compétitions à venir (temps alloué : 45 mn)*
  - *Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (14/01/23 à YFFINIAC)*
  - *3<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 seniors (28 et 29/01/23 dans le MORBIHAN)*
  - *Coupe et championnat de Bretagne vétérans (11 et 12/02/23 dans le FINISTERE)*
  - *4<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 jeunes (11 et 12/03/23 à VERN-SUR-SEICHE)*
  - *Interclubs régionaux (01/05/23 en ILLE ET VILAINE)*
  - *Finales régionales par classements (07/05/23 à RENNES)*
  - *Championnat de Bretagne individuel (10 et 11/06/23 à PLESCOP)*
- 4- *Questions diverses*

#### Avant propos :

Michel KERISIT souhaite la bienvenue à tous les membres de la CSR et les remercie de leur présence. Jacques SORIEUX est excusé.

#### 1- CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

##### 1.1- Litiges et brûlages des journées 4 à 8, phase 1

##### Rappel Journée 3 :

###### R1-P2 : ES PLESCOP 1 – GDR GUIPAVAS 1

La rencontre n'a pas été rejouée car le capitaine de GUIPAVAS ne l'a pas souhaité. Il a sportivement reconnu qu'ils avaient accepté de jouer et qu'ils avaient perdu la rencontre normalement. On peut les remercier pour cette sportivité.

Décision : le score initial de la rencontre est donc entériné, à savoir 8-6 pour PLESCOP.

##### Journée 4 du 06/11/2022 : R.A.S

##### Journée 6 du 20/11/2022 :

###### PN dames : GV HENNEBONT 1 – US VERN 1

L'équipe de GV HENNEBONT 1 a disputé la rencontre à 2 joueuses, ce qui est autorisé par le règlement 2 fois par phase.

###### R1-P1 : TT LANDIVISIAU 1 - ES PLESCOP 1

Antoine RACHEZ n'étant pas licencié la saison dernière, le club de PLESCOP a logiquement fait une demande de transfert.

Ce transfert a été validé par la secrétaire de la ligue Patricia et le club de PLESCOP a immédiatement validé la licence.

Compte tenu du classement et de l'âge de ce joueur, Claude BROSSARD se rend compte qu'il y aurait dû y avoir paiement d'indemnités de formation au club quitté et annule le transfert.

Du coup, Antoine RACHEZ dispute la rencontre en étant licencié au club de JS ALFORT, le JA ayant réussi à le saisir manuellement sur GIRPE bien qu'il ne fasse pas partie du club de PLESCOP (étonnant).

Le club de PLESCOP est visiblement de bonne foi et s'engage à payer les indemnités de formation dès qu'on leur communiquera la somme.

**Décision : le résultat de la rencontre est entériné et Antoine RACHEZ est autorisé à disputer les 2 dernières journées de la phase.**

**R3-P4** : PONTIVY TT 1 – AC PLERIN 5

Suite à l'abandon de Jérôme CHEVRIER à l'issue du double, le club de PLERIN a fourni un certificat médical à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R3-P6** : TTAL PLOUMAGOAR 1 – RC BRIEC 2

Suite à l'abandon de Freddy YAHIA lors de sa dernière partie, le club de PLOUMAGOAR a fourni un certificat médical à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R3-P6** : CO PLOUHATIN 1 – AL GUILERS 1

L'équipe de GUILERS s'est présentée avec 3 joueurs seulement.

**Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende prévue.**

#### **Journée 7 du 27/11/2022 :**

**PN messieurs** : TT FOUGERES/JAVENE/LECOUSSE 1 – RP FOUESNANT 2

L'équipe de FOUESNANT a fait jouer Tugdual LOAEC qui a 1076 points. Or, le nombre de points minimum pour jouer en PN est de 1100 points.

**Décision : rencontre perdue par pénalité 14-0 et 0 point et application de l'amende de 40 € prévue.**

**R2-P3** : PPC KERHUON 1 – PLOËMEUR 56 TT 2

Suite à l'abandon de Patrice BEUSET à l'issue du double, le club de PLOËMEUR a fourni un certificat médical à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R3-P3** : GV HENNEBONT 5 – THORIGNE-FOUILLARD TT 6

Suite à l'abandon de Christian DAVID à l'issue de sa 2<sup>ème</sup> partie, le club de THORIGNE-FOUILLARD a fourni un certificat médical à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R23-P3** : OC CESSON 4 – AP PLOUFRAGAN 2

L'équipe de PLOUFRAGAN a déclaré forfait.

**Décision : amende de 70 € et paiement à la ligue des frais de déplacement aller-retour au tarif de 0.30 € du km.**

#### **Journée 8 du 11/12/2022 :**

**R1-P1** : LANDERNEAU TT 1 – US VERN 2

Suite à l'abandon d'El Mehdi FELLAHY à l'issue de sa 1<sup>ère</sup> partie, le club de VERN a fourni un certificat médical à la ligue.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R1-P2** : RP FOUESNANT 3 – OC CESSON 3

Suite à l'abandon de Quentin LE BRIS lors de sa 2<sup>ème</sup> partie, le club de FOUESNANT n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Le JA a mal rempli la feuille de rencontre sur GIRPE en mettant abandon au lieu de forfait pour les 2 dernières parties de Quentin LE BRIS. SPID a été rectifié.

**Décision : application de l'amende prévue.**

**R1-P2** : AC PLERIN 5 – PLOMEUR TT 1

Suite à l'abandon d'Alban MARENGUE à l'issue de sa 2<sup>ème</sup> partie, le club de FOUESNANT a fourni un certificat médical à la ligue.

Le JA a mal rempli la feuille de rencontre sur GIRPE. Il n'a coché ni abandon, ni forfait pour les 2 dernières parties d'Alban MARENGUE. SPID a été rectifié.

**Décision : pas d'amende infligée.**

**R2-P3** : TTCR BREST 1 – TT LA BAIE YFFINIAC 1

Suite à l'abandon d'Albin RENOULT lors de sa 1<sup>ère</sup> partie, le club de BREST n'a pas fourni de certificat médical à la ligue.

Décision : **application de l'amende prévue.**

**R2-P3** : THORIGNE-FOUILLARD TT 5 – PPC KERHUON 1

Suite à l'abandon de Rodolphe GERVAIS à l'issue du double, le club de THORIGNE-FOUILLARD a fourni un certificat médical à la ligue.

Décision : **pas d'amende infligée.**

## **1.2- Classements et montées-descentes de fin de phase 1**

Michel KERISIT présente à la CSR les classements de la 1<sup>ère</sup> phase. Ceux-ci figurent en annexe du compte rendu.

La poule 2 de R1 s'est retrouvée incomplète suite au forfait de l'US GUIPRY-MESSAC 1 après la 1<sup>ère</sup> journée. La question se posait donc de savoir si on devait faire descendre d'office le 7<sup>ème</sup> de cette poule en considérant que c'était le dernier de la poule. Finalement le problème ne se pose pas car il n'y a qu'un 7<sup>ème</sup> de R1 à descendre et que le RF FOUESNANT 3, 7<sup>ème</sup> de la poule 2, est également le moins bon 7<sup>ème</sup>.

Michel KERISIT a reçu un coup de téléphone de FOUESNANT qui ne comprenait pas pourquoi l'équipe de GUIPRY-MESSAC n'avait pas été enlevée de la poule sur SPID ; mais que ses résultats avaient été supprimés avant de faire le départage avec le 7<sup>ème</sup> de l'autre poule de R1. Il leur a répondu qu'il n'avait pas été possible de les enlever de la poule sur SPID puisqu'ils avaient joué la 1<sup>ère</sup> journée ; mais que, par contre, conformément au règlement tous ses résultats devaient être supprimés pour établir le classement de la poule.

L'équipe du FL LANESTER 2 ne repart pas en R2 en 2<sup>ème</sup> phase.

Pour compléter les poules de R3, il va falloir faire monter les 3 premiers de PR des 4 comités. D'ores et déjà, le CS BETTON 2, pour le 35, et PENTHIEVRE-LAMBALLE TT 1, pour le 22, sont d'accords pour monter.

SCAËR-CORAY TT 1, pour le 29, ne souhaite pas monter. La question va être posée au 4<sup>ème</sup> du comité 29, LANDERNEAU TT 3.

Bernard CHAPALAIN va poser la question au 3<sup>ème</sup> du comité 56, GOLFE TT 56 1, puis éventuellement au 4<sup>ème</sup>, SENE TT 3.

En cas de refus, il restera le 4<sup>ème</sup> du comité 35, OC CESSON 6, qui sera sans doute d'accord pour monter.

Les montées et descentes seront communiquées aux clubs la semaine prochaine.

Les poules de nationale étant constituées les 20 et 21 décembre, les poules de régionale se feront chez Patrick EVENO le mardi 27 décembre à 10H00.

## **2- CRITERIUM FEDERAL**

### **2.1- Point sur le 2<sup>ème</sup> tour**

**Seniors messieurs** : 24 joueurs prévus, 22 présents (2 forfaits excusés), 3 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

**Seniors dames** : 2 joueuses prévues, tour annulé

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

**Juniors garçons** : 24 joueurs prévus, 23 présents (1 forfait excusé), 1 forfait excusé justifié

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 4 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

**Juniors filles** : 8 joueuses prévues, 8 présentes

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 1 descente de nationale 2, 0 descente de régionale

**Cadets** : 24 joueurs prévus, 24 présents, 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 10 descentes de régionale

**Cadettes** : 12 joueuses prévues, 10 présentes, 2 forfaits excusés justifiés

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

**Minimes garçons** : 24 joueurs prévus, 23 présents, (1 forfait excusé)

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 4 descentes de nationale 2, 11 descentes de régionale

**Minimes filles** : 6 joueuses prévues, 6 présentes

A l'issue du 2<sup>ème</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

**Benjamins** : 24 joueurs prévus, 22 présents (2 forfaits excusés)

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 3 descentes de nationale 2, 8 descentes de régionale

**Benjamines** : 4 joueuses prévues, 4 présentes

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour : 2 descentes de nationale 2, 0 descente de régionale

Pierre-Yves LE CRANN a déclaré forfait en seniors messieurs. Son certificat médical est arrivé hier à la ligue, soit une quinzaine de jours après l'épreuve au lieu des 3 jours prévus pour que le forfait soit excusé justifié. La CSR décide donc que ça sera un simple forfait excusé et que Pierre-Yves LE CRANN doit descendre en départemental.

Le 3<sup>ème</sup> tour en seniors aura lieu à VERN-SUR-SEICHE, le 3<sup>ème</sup> tour benjamins aura lieu à PLOUAY et le 4<sup>ème</sup> tour juniors aura lieu à LA RICHARDAIS. Il manque toujours, dans le Morbihan, le lieu du 3<sup>ème</sup> tour en minimes et du 4<sup>ème</sup> tour en seniors.

### **3- POINT SUR LES COMPETITIONS A VENIR**

#### **3.1- Championnat de Bretagne sport dans l'entreprise (14/01/23 à YFFINIAC)**

Les courriers d'inscriptions sont partis dans les clubs la semaine dernière avec une date limite d'engagement fixée au 6 janvier.

On n'aura le menu du repas du samedi soir que début janvier, mais le restaurant est réservé et cela coûtera 28 €.

Le JA sera Alain TRICOIRE et le DE Michel KERISIT.

André PANNETIER, qui avait donné un coup de main à l'accueil l'année dernière, ne sera pas là. Michel va demander aux corpos briochins qui organisent la compétition de s'en charger, notamment pour récupérer l'argent des inscriptions et des repas.

#### **3.2- 3<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 seniors (28 et 29/01/23 dans le MORBIHAN)**

Le comité 56 n'a pas réussi à trouver d'organisateur ;

Michel a interrogé les clubs du 35 susceptibles d'organiser cette compétition. CESSON a décliné cette offre. VERN-SUR-SEICHE organise déjà le 4<sup>ème</sup> tour de N2 jeunes. THORIGNE-FOUILLARD n'est pas intéressé ; mais, de toute manière, il ne serait pas possible d'avoir les 2 salles et, du coup, les aires de jeu ne feraient que 11 m par 5 m ; ce qui paraît insuffisant. Les comités 22 et 29 ne se sentent pas capables de trouver une salle en si peu de temps.

La CSR constate donc, à regret, que la ligue de Bretagne ne sera pas en mesure d'organiser cette compétition.

Michel va en informer très rapidement Marie-Thérèse ANGEE pour qu'elle essaie de trouver une solution avec les 3 autres ligues.

Le comité 56, qui devait organiser cette épreuve, devra sans-doute participer aux frais d'arbitrage.

#### **3.3- Coupe et championnat de Bretagne vétérans (11 et 12/02/23 dans le FINISTERE)**

Ils auront lieu à BREST, organisés par le club de LSP BREST.

Le JA de la compétition sera Jonathan LE GOFF et le DE sera Gwenaél DIVANAC'H. Ils seront épaulés le dimanche par Olivier L'HELGOUARC'H. Le délégué sera Alain TRICOIRE.

Le club de LSP BREST propose, pour le dimanche midi, un menu asiatique à 16 €, boissons non comprises.

Michel va les contacter pour qu'ils lui envoient les différents documents nécessaires à l'envoi des courriers aux clubs. Il informe la CSR qu'il n'a pas eu le temps, pour le moment, d'établir la liste des qualifiés.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs la 1<sup>ère</sup> semaine de janvier avec une date limite d'engagement fixée au 27 janvier.

#### **3.4- 4<sup>ème</sup> tour du critérium fédéral de N2 jeunes (11 et 12/03/23 à VERN-SUR-SEICHE)**

Michel n'a pas eu de contacts avec le club pour le moment ; mais, ils sont habitués à organiser ce genre de compétition.

La recherche des AR est en cours.

#### **3.5- Interclubs régionaux (01/05/23 en ILLE ET VILAINE)**

Le comité 35 n'a pas trouvé d'organisateur pour le moment ; mais, s'il le faut, le club de THORIGNE-FOUILLARD se chargera sans-doute de l'organisation. Le JA n'a pas été désigné pour le moment.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs dans la semaine du 27 au 31 mars avec une date limite d'engagement fixée au 14 avril.

Une CRJ a eu lieu ; mais elle n'a pas vraiment discuté de l'avenir des interclubs régionaux.

#### **3.6- Finales régionales par classements (07/05/23 à RENNES)**

Elles seront organisées, comme la saison dernière, par le club du CPB RENNES qui a donc l'habitude de cette organisation.

Le JA sera Jacques SORIEUX et le DE Michel KERISIT. Le délégué sera Alain GUENET.

Les courriers d'inscriptions seront envoyés aux clubs dans la semaine du 27 au 31 mars avec une date limite d'engagement fixée au 14 avril (avant les vacances).

#### **3.7- Championnat de Bretagne individuel (10 et 11/06/23 à PLESCOP)**

Une réunion préparatoire aura lieu à PLESCOP mi-janvier.

Renan et Kevin MILLON ont rédigé un nouveau cahier des charges que Michel n'a pas encore eu le temps de regarder.

Le JA sera Jean-Luc POTDEVIN, le JA adjoint sera Mikaelig ROBERT et les 2 DE seront Bernard CHAPALAIN et Joël BEAUCREUX.

#### 4- QUESTIONS DIVERSES

Le règlement du championnat de Bretagne modifié lors de la précédente CSR n'a pas encore été validé par le conseil de ligue puisqu'il n'y en a pas eu d'organisé. Renan n'a pas fixé de date pour le moment pour le prochain CDL.

Michel s'interroge sur le règlement des championnats départementaux pour les tableaux handisports. Doit-on les réserver aux joueuses et joueurs licenciés FFFT et handisport dans le département ou doit-on les ouvrir à celles et à ceux qui sont licenciés handisport dans un autre département breton. Il cite le cas de 2 joueurs licenciés FFFT en Ille et Vilaine et handisport dans le Finistère. Si on est trop restrictif, ces 2 joueurs ne pourraient pas disputer le championnat de Bretagne puisqu'ils n'auront pas le droit de faire le championnat d'Ille et Vilaine.

Après discussions, la CSR décide que le mieux est d'ouvrir les championnats départementaux aux joueuses et joueurs licenciés FFFT dans le département et handisport en Bretagne.

Michel redit à la CSR qu'il faut absolument qu'il trouve le temps de relire et d'épousseter tous les règlements ; mais, pour le moment, il n'y arrive pas.

Alain TRICOIRE reparle de la réévaluation des indemnités versées aux clubs organisateurs. Ce sujet ne peut pas être traité en CSR et doit être vu en bureau directeur.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

Fin de la réunion : 11h15.

Le Président de la CSR,  
Michel KERISIT.

Diffusion : Membres du Conseil de Ligue et de la CSR  
Comités et Présidents de Comités  
Secrétariat LBTT